Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Commission « communication, nouvelles technologies et dématérialisation »

Jeudi 17 mars 2015

Présents

Présidents
François FORIN (Président CDG Meurthe et Moselle) ; Marc GODEFROY (Président CDG Nord), Présidents de la Commission.

Michel HIRIART, Président de la FNCDG, Pdt CDG Pyrénées-Atlantiques.

Martial De VILLELUME (Président CDG Charente-Maritime)

Vice-Présidents

Bernard SALIOU (Finistère), Louis LE COZ (Ille-et-Vilaine)

Directeurs et Directeurs Adjoints
Alain FAIVRE (Meurthe et Moselle), Jean-Jacques TREELS (Nord), Thierry GUILLERM (Finistère), Bernard LESE (Alpes-Maritimes), Christel COURTY (Ardennes), Frédéric CASTOLDI (Isère), Christine DUPONT (Manche)

Responsables de service
Sylvain DEFROMONT (Nord), Jean-Pierre DELTOUR (Var), Thierry GASNIER (Seine Maritime), Claire HOUTTEVILLE (Côtes d'Armor), Jean-Michel PAVIOT (Ille et Vilaine)

FNCDG
Thierry SENAMAUD; Laëtitia BOBECHE; Cindy LABORIE.

Marc GODEFROY ouvre la réunion en remerciant l'ensemble des participants et en rappelant qu'elle portera exclusivement sur les enjeux relatifs aux systèmes d'information des CDG. Michel HIRIART précise qu'il a tenu à être présent à cette réunion mais qu'il ne pourra participer qu'à sa première partie.

1- Etat des lieux, expression des besoins

Le Président GODEFROY souligne que les Centres sont aujourd'hui à la croisée des chemins : face à l'évolution des missions et des besoins informatiques des Centres, les systèmes d'information portés par les groupements existants atteignent désormais un seuil, générant le besoin de mettre en œuvre un nouveau projet, qualifié de schéma directeur des systèmes d'information mutualisés des CDG.

A l'occasion d'une réunion informelle qui s'est tenue à la FNCDG, le 20 janvier dernier, dans le prolongement du Conseil d'administration de la Fédération, des membres de l'Alliance informatique des CDG (Alliance de l'Est), de Go+ (Grand Ouest), du portail Emploi Territorial et le Président de la FNCDG ont partagé un constat : la nécessité de favoriser une très large coopération inter-CDG, au-delà des collaborations existantes[1].

Marc GODEFROY ajoute qu'en raison du besoin de cadrage institutionnel d'une opération d'envergure nationale et de sa vocation à fédérer, la FNCDG devrait être « le site » de cette recomposition, s'agissant d'un projet à la fois essentiel pour l'avenir informatique des Centres et structurant politiquement.
Marc GODEFROY remercie le Président Michel HIRIART pour sa participation à cette réunion et lui cède la parole.

Michel HIRIART souligne qu'il y a lieu de réaliser tout d'abord un diagnostic précis, dans le cadre d'un inventaire portant sur l'existant, en vue de sélectionner les meilleurs outils informatiques disponibles et de déterminer les besoins à satisfaire compte-tenu évolutions futures.
Sous l'égide de la Commission communication, un « Comité technique » pourrait ainsi proposer un cahier des charges en vue de sélectionner un bureau d'études chargé de réaliser l'état des lieux des systèmes d'information, en s'intéressant également, le cas échéant, à certains outils propres à un CDG.

Michel HIRIART indique également que la Fédération semble effectivement indiquée pour porter le projet de schéma directeur des systèmes d'information mutualisés des CDG, dès lors que certains points seront précisés, au-delà de l'état des lieux : aspects juridiques et financiers, notamment.

Concernant la structure *ad hoc*, deux possibilités semblent praticables en première approche : soit la Fédération porterait ce projet en tant qu'association, sur le modèle de ce qu'a réalisé l'ARF, soit un GIP Informatique serait créé.
Dans le cas du GIP, et compte-tenu des enjeux rappelés par Marc GODEFROY, il apparaît raisonnable et nécessaire que la composition de son exécutif soit identique à celui de la Fédération qui représente les intérêts de l'ensemble des Centres et favorise la collaboration entre tous les CDG.

Le Président précise qu'en toutes hypothèses, le Conseil d'administration de la FNCDG devra valider les orientations retenues en Commission communication et notamment, si telle est l'orientation de la Commission, la possibilité de prendre en charge financièrement l'état des lieux qui devra être confié à un prestataire et la validation du portage du projet par la Fédération.

Marc GODEFROY rappelle que, si le projet doit démarrer rapidement, sa réalisation implique le temps nécessaire à la convergence des systèmes d'information des CDG. Les Présidents GODEFROY et FORIN invitent les membres de la Commission à exprimer leur réflexion.

[1] Le compte-rendu de cette réunion est distribué aux participants en séance.

Alain FAIVRE indique que l'Alliance Informatique a réuni un Groupe de travail informel, composé de techniciens[2], qui a mené une réflexion sur le projet en discussion[3]. Ce GT a observé à la fois des convergences et certaines obsolescences des outils des groupements informatiques. Aussi, le projet de schéma directeur s'inscrit dans un élan de mutualisation générale, qui engage à ne pas construire isolément, mais au contraire à rationaliser les outils dans la mesure où les CDG ont les mêmes besoins pour faire face à leurs missions obligatoires communes sur tout le territoire. Les Centres doivent également développer la compatibilité de leurs outils pour disposer d'une faculté de réponse développée aux multiples enquêtes et sollicitations et s'ouvrir de nouvelles possibilités de conduire leurs enquêtes et études (analyse de données, accompagnement personnalisé de collectivités), renforçant ainsi leur rôle.
Il s'agit donc de coupler une vision à long terme des besoins informatiques et la mise en œuvre d'un projet comportant une véritable dimension politique. Pour répondre à ces enjeux, le portage du projet par la Fédération apparaît nécessaire, d'autant plus qu'aucun CDG seul n'a de légitimité à porter ce projet national.
Dans cette optique, l'état des lieux de l'existant permettra de cerner ce qui doit être conservé, d'identifier les doublons pour opérer des choix et prévoir, pour les 4-5 ans à venir, les outils qui devront être partagés et co-construits par tous, en ayant pour objectif, à fin 2016, l'émergence d'une structure unique vers laquelle les CDG pourront se tourner, sans obligation, car il s'agira d'un appui pour les Centres et non d'une contrainte.

Alain FAIVRE souligne enfin que la gouvernance du projet implique également la mise sur pied d'un groupe projet composé de techniciens des Centres qui devront délivrer les informations nécessaires, avec un chef de projet et l'accompagnement expert d'un Cabinet extérieur (une centaine de jours-homme serait nécessaire) pour garantir une prise de distance et une neutralité.
S'agissant du recours à un Cabinet extérieur, la Fédération pourrait contracter rapidement puisqu'elle n'est pas soumise aux rigidités des marchés publics.
Si la réalisation complète du projet ouvre des perspectives d'économies pour les CDG, il faut toutefois veiller au coût financier du projet lui-même qui est assuré par 100% des Centres lorsque la Fédération le porte.

Jean-Michel PAVIOT exprime sa satisfaction de voir réunie la Commission communication de la Fédération car la réunion du 20 janvier dernier ne comportait pas de représentant désigné de GO+ (mais l'un de ses membres).
Il souscrit à l'initiative présentée en notant que GO+ a la même préoccupation que l'Alliance Informatique s'agissant de la structure porteuse du projet et de sa gouvernance.
Jean-Michel PAVIOT souligne que GO+ encourage également la Fédération à porter le projet et souligne que, s'agissant de l'éventuelle création d'un GIP Informatique, l'idée de le doter d'un Conseil d'administration identique à celui de la FNCDG est tout à fait légitime.
Il souhaite que GO+ soit associée aux démarches concernant le projet et précise qu'un cahier des charges a été élaboré, avec la coopération de 18 CDG et des 2

[2] Issus des CDG 08, 25, 27, 29, 35, 38, 44, 49, 54, 56, 59, 60, 68, 72, 74, 76, 77, 88, CIG Petite Couronne, CIG Grande Couronne, de l'Alliance Informatique et de GO+.
[3] La « note de cadrage du projet de Schéma directeur des systèmes d'information » du GT est distribuée aux participants en séance.

CIG[4], en vue d'une prestation externe de conseil relative à un état des lieux et à l'élaboration d'un schéma directeur mutualisé des SI à l'échelle nationale.
Jean-Michel PAVIOT relève que l'élan ainsi donné manifeste la volonté d'une réflexion commune et il informe la Commission qu'une mission globale d'audit concernant GO+ est actuellement menée pour réaliser des choix sur les plans juridique, financier, technique et stratégique : les résultats de l'audit pourront venir nourrir la réflexion de la Commission communication.

Thierry GUILLERM rappelle que chaque CDG et groupement a son historique et ses engagements sur la question informatique mais il souligne que la perspective de création d'une structure dédiée au sein de laquelle l'ensemble des Centres pourrait se rassembler constitue une perspective de mutualisation véritablement intéressante.

Martial De VILLELUME, qui intervient notamment au titre de la coopération Emploi Territorial réunissant 38 CDG et le CNFPT sur la bourse de l'emploi, relève que le fait de considérer en premier lieu les différents systèmes d'information existants et de donner une nouvelle impulsion au projet, avec une volonté d'ouverture en direction de l'ensemble des Centres à travers la Commission communication de la FNCDG, suscite un accueil positif.
Le Président De VILLELUME note qu'il existe aujourd'hui certains outils méconnus, mais efficaces, qui pourraient être développés et ouverts à tous les CDG.

2- <u>Pilotage politique du projet et pilotage technique (constitution du Groupe projet)</u>

Marc GODEFROY constate, d'une part, qu'aucun groupement existant ne peut être le porteur du projet et souligne, d'autre part, que la Fédération est indiquée pour la réalisation de la phase d'étude en sachant également que, quelle que soit la solution retenue concernant la structure juridique responsable de la mise en œuvre du projet, le Conseil d'administration de la Fédération doit la piloter. Aussi, la question essentielle de la gouvernance devra être approfondie.

Marc GODEFROY précise que le rôle de la Commission communication de la FNCDG, sous l'autorité du Conseil de la Fédération, est le pilotage politique d'un projet construit à l'attention de tous les centres intéressés, ce qui implique une vigilance particulière pour rassembler et fédérer. Marc GODEFROY rappelle enfin que la détermination des besoins doit nécessairement s'appuyer sur les avis et propositions des techniciens, en associant l'ANDCDG aux travaux de la Commission et du groupe projet (comité technique).

Michel HIRIART précise que le Président de l'ANDCDG a été invité à la réunion de notre Commission ainsi qu'à désigner des représentants de l'association pour participer aux travaux mais que la tenue, ce jour, du Conseil d'administration de l'ANDCDG ne lui permettait pas de participer. Le Président HIRIART relève par ailleurs une unanimité de la Commission concernant le portage du projet par la Fédération dans sa phase d'étude, et au-delà, sur la position que doit occuper la

[4] *Cf*. nbp 2 pour la composition.

Fédération s'agissant de la gouvernance du projet, y compris en cas de création d'un GIP.

Concernant le groupe projet, Thierry GUILLERM relève qu'un Groupe de travail technique, mentionné par Alain FAIVRE et Jean-Michel PAVIOT, existe déjà mais qu'en revanche, le portage politique n'existait pas jusqu'à présent.

Marc GODEFROY indique qu'il s'agit de formaliser ce groupe projet et en premier lieu de fixer sa composition : les experts des Centres, l'expertise et la technicité étant et restant dans le réseau des CDG.

Christine DUPONT indique son désaccord avec la composition du GT mentionné par Alain FAIVRE, Thierry GUILLERM et Jean-Michel PAVIOT qu'elle estime insuffisamment représentative. Elle souhaite que la composition du groupe projet /comité technique de la Commission communication de la Fédération ne soit pas la reproduction à l'identique de ce GT informel.

Compte-tenu de l'ensemble de ces précisions, il est décidé que le groupe projet de la FNCDG (comité technique) sera composé :

- des experts déjà réuni dans le Groupe de travail existant (rassemblant à ce jour des représentants des 18 CDG et des 2 CIG),
- *complété* par les représentants des autres CDG qui le souhaitent,
- sachant que les membres du GT informel existant, comme les CDG qui pourront le rejoindre, seront sollicités, soit pour confirmer leur participation, soit pour manifester leur volonté d'être inclus au Groupe projet.
- Pour que ce Groupe projet soit opérationnel, 6 à 8 personnes, parmi ses membres, seront chargées de préparer les contributions du Groupe et d'assurer le suivi régulier du projet aux côtés de la Fédération, chef de projet. Le Directeur de la Fédération et un « pilote technique », à désigner, animeront plus particulièrement le Groupe.
- Marc Godefroy ajoute que le groupe restreint devra être représentatif (GO+, l'Alliance Informatique, Emploi Territorial et l'ANDCDG seront conviés à désigner leurs représentants).

3- <u>Volet juridique du projet et cahier des charges technique</u>

Concernant le volet juridique du projet et la personne morale qui porterait sa réalisation, François FORIN indique que le CDG de Meurthe-et-Moselle a travaillé sur les aspects juridiques de la constitution d'un GIP.

Alain FAIVRE attire l'attention sur le fait que, si la Fédération portait le projet en son nom, elle assumerait un risque juridique et financier réel, lequel serait écarté en cas de constitution d'un GIP Informatique alors même que la gouvernance de cet établissement serait le reflet de celle de la Fédération.

Jean-Jacques TREELS souscrit à l'analyse selon laquelle le portage du projet par un GIP semble moins risqué qu'un portage associatif.

Alain FAIVRE précise qu'actuellement, dans le cadre des groupements informatiques, seuls deux CDG portent ce risque et que, s'agissant de l'exemple de l'ARF, cette dernière a constitué une association dédiée faisant écran.
Il ajoute que, s'agissant de la faisabilité de constituer un GIP Informatique, des avancées auprès des ministères ont été enregistrées et 2 Cabinets d'avocats ont travaillé le sujet.

Martial De VILLELUME précise que, quelle que soit la forme juridique de la structure qui sera choisie pour porter le projet de schéma directeur, il s'agira de prendre en compte les incidences financières.

Thierry SENAMAUD précise que compte-tenu des enjeux, du besoin de sécurité juridique et des investissements induits, le choix à réaliser s'agissant de la structure juridique la plus à même de porter le projet (au-delà de l'état des lieux), devra vraisemblablement s'appuyer sur l'avis d'un Cabinet d'avocats tenant compte des travaux juridiques précédemment menés.

Marc GODEFROY propose qu'une option juridique soit retenue en juin prochain.

Frédéric CASTOLDI relève le très bon état d'esprit de la Commission et fait part de son adhésion aux principales propositions concernant l'architecture du projet, et en particulier au fait que la Fédération en soit le maître d'ouvrage, avec pour assistant au maître d'ouvrage un Cabinet, tel que VOIRIN ou l'UGAP, en aval du Groupe projet de la Fédération.

Frédéric CASTOLDI précise que le coût financier de l'opération devra être précisé, non seulement pour ce qui concerne l'étude relative à l'état des lieux mais également s'agissant de la mise en œuvre du projet de schéma directeur mutualisé des SI, à l'issue de l'étude.

Thierry SENAMAUD évoque la question de l'état du fonctionnement actuel des groupements informatiques existants et leur avenir, dès lors qu'une structure porteuse aura été mise sur pied et mettra en œuvre la mutualisation des SI des CDG.
Il note qu'il convient également de prévoir le traitement à réserver aux produits développés et aux charges financières existantes, tout en sachant, d'une part, que la Fédération ne peut pas reprendre à son compte des difficultés, spécialement si elles étaient de nature financières, rencontrées par des coopérations existantes à l'occasion de leurs propres activités et, d'autre part, que Christine DUPONT fait état de litiges entre deux CDG et GO+. De plus, en fonction des coûts à prévoir, il doit être envisagé de recourir à différentes sources de financement, notamment auprès des utilisateurs, s'agissant de ce projet, voire de l'état des lieux formulant des préconisations.

Jean-Michel PAVIOT précise que la mission globale d'audit concernant GO+ comporte non seulement un audit sur la fiabilité et la viabilité des outils –qui concourra à déterminer l'existant pouvant être intégré- mais également un volet d'audit et de diagnostic sur la situation financière du groupement car cette question devra être réglée (un rapport provisoire devrait être prêt fin juin).
De plus, des rapprochements entre GO+ et l'Alliance informatique ont été entrepris et approfondis depuis plusieurs mois pour parvenir à l'émergence du projet de schéma directeur mutualisé des SI des CDG.

Alain FAIVRE précise que l'Alliance Informatique n'aura plus vocation à persister dès lors qu'un GIP Informatique sera créé. La question des développements « maison » (propre à un CDG) devra aussi être réglée. Il précise également qu'au sein de l'Alliance, chacun est propriétaire des outils et que les charges actuelles de l'Alliance concernent uniquement l'hébergement et les prestataires accompagnant l'évolution des outils.

Marc GODEFROY souligne que le règlement des difficultés au sein des groupements existants concerne exclusivement ces groupements et ne pourront pas venir à charge de la structure qui portera le projet.
Marc GODEFROY ajoute que dans la mesure où, lors de développements ultérieurs, des produits seraient créés par la structure portant le projet, la question de la propriété de ces outils devra être réglée (GIP, CDG participants…), de même que le financement du fonctionnement de la structure (lié à l'accès).

Concernant le cahier des charges relatif à l'état des lieux des SI et devant être doublé de préconisations pour les 3 à 5 ans à venir, en vue de la mise en œuvre du projet de schéma directeur, Alain FAIVRE indique qu'un travail technique de construction de ce cahier des charges a été accompli par le Cabinet VOIRIN qui a ainsi confirmé sa bonne compréhension du sujet.

Ce cahier des charges a été remis aux membres du GT informel précité (*cf*. nbp. 2) et Sylvain DEFROMONT en rappelle les objectifs, tels que, au-delà de l'état des lieux, préconiser des axes de mutualisation, percevoir les moyens à allouer en fonction des priorités… en tenant compte du contexte institutionnel et des relations avec les usagers-Collectivités.

4- Demande de validation au Conseil d'administration de la FNCDG du 31 mars 2016

- Validation du portage du projet par la Fédération (position centrale s'agissant de la gouvernance, quelle que soit la forme juridique qui sera retenue *in fine*).

- Accord sur la constitution du Groupe projet, ouvert à tous les CDG, sous l'égide de Commission communication. En son sein, un groupe restreint représentatif des CDG et des coopérations existantes, proposant également à l'ANDCDG d'être associée, animera plus particulièrement les travaux.

- Accord du Conseil sur l'élaboration du cahier des charges relatif à l'état des lieux, par le Groupe projet, et sur la consultation de plusieurs Bureaux d'études spécialisés.

- Accord sur la prise en charge financière de l'état des lieux, avec préconisations, par la Fédération : en fonction du coût, la Fédération se réservera la possibilité de solliciter une contribution auprès de l'ensemble des CDG.

- Accord du Conseil sur la consultation, dans un deuxième temps, d'un Cabinet d'avocats visant à déterminer le choix de la structure juridique qui portera le projet de schéma directeur mutualisé des SI des CDG, avec une gouvernance de la Fédération.

N.b. **Le Conseil d'administration de la FNCDG a validé les 5 propositions ci-dessus, le 1er avril 2016.**

5- <u>Calendrier</u>

- *Fin mars* : sollicitation de l'ensemble des Centres concernant la participation des techniciens de CDG au Groupe projet (ou Comité technique)
- *31 mars 2016* : validation par le Conseil d'administration des points mentionnés au 4
- *Fin avril-début mai* : réunion du Groupe projet
- *Juin 2016* : décision sur la structure juridique porteuse du projet
- *Objectif* : opération réalisée à fin 2016, pour validation lors de l'Assemblée Générale de la FNCDG du 15 décembre, et lancement en 2017.

Ce calendrier n'est pas exhaustif.

L'ordre du jour de la Commission étant épuisé, la séance est levée.